

**ANNEXE 5 : INFORMATIONS SUR QUELQUES SUBSTANCES
CONTENUES DANS LES PRODUITS COSMETIQUES ET PRESENTANTS
DES RISQUES PARTICULIERS**

ANNEXE N°5 : INFORMATIONS SUR QUELQUES SUBSTANCES CONTENUES DANS LES PRODUITS COSMETIQUES ET PRESENTANTS DES RISQUES PARTICULIERS

Les sels d'aluminium, on les retrouve principalement dans les déodorants anti-transpirant, dans les produits de soins du visage (type peeling), de soins du corps, les produits de démaquillage ou encore les vernis à ongles.

Cette substance permet de bloquer le processus de transpiration en resserrant les pores de la peau. Mais en bloquant les pores, les sels d'aluminium empêchent l'élimination des toxines par le corps.

L'accumulation de l'aluminium dans l'organisme, consécutive à l'utilisation de produits contenant cette substance, a été mise en cause dans l'apparition de diverses pathologies (maladie d'Alzheimer, cancer du sein...). Toutefois, aucune étude n'est venue confirmer ces hypothèses.

Le triclosan est une substance que l'on peut trouver dans les déodorants, dentifrices, bains de bouche ou encore dans les savons. Il est utilisé pour ses propriétés antibactériennes. Cette substance présente un risque de mutation de bactéries pouvant rendre les microbes plus résistants aux antibiotiques. Mais les études du Comité de Coordination Scientifique européen ont conclu que la résistance antibactérienne du triclosan ne pose pas de risque pour la santé ni pour l'environnement dans les conditions actuelles d'utilisation.

Parabène est un nom générique pour désigner les esters de méthyle, éthyle, propyle, butyle ou benzyle utilisés comme conservateurs dans les produits cosmétiques; ils empêchent le développement d'agents bactériens et/ou fongiques. On les trouve dans de nombreux produits cosmétiques: démaquillant, gel douche, shampoing, maquillage, crème, après rasage (...) En 2004, les parabens ont été mis en cause dans une étude des chercheurs de l'université de Reading (Grande-Bretagne) publiée dans le Journal of Applied Toxicology. Cette étude relevait la présence de cette substance dans les échantillons de 19 tumeurs mammaires.

Le dioxyde de titane que l'on peut trouver dans le dentifrice pour le blanchiment des dents est classé comme potentiellement cancérogène pour l'homme par l'Institut International de Recherche contre le Cancer, une agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La présence du **fluor ou de fluorure de sodium** dans nos dentifrices sert à préserver nos dents des caries. Mais à l'inverse son excès entraîne l'apparition de fluorose dentaire (coloration des dents) et une fragilisation du squelette osseux. Un surdosage important de

fluor peut être toxique pour l'homme. D'où l'intérêt de bien expliquer aux enfants qu'ils doivent recracher le dentifrice. Outre-Atlantique, les tubes de dentifrice contenant un fort dosage de fluor doivent porter un avis de toxicité. Sachez que l'eau du robinet est également fluorée, la réglementation actuelle impose une concentration maximale admissible de 1,5 mg/l.

Les phtalates sont des solvants qui servent à dissoudre ou diluer d'autres substances sans la modifier. Il existe trois sortes de phtalates : le diéthylhexylphtalate (DEHP), le dibutylphtalate (DBP) et le diéthylphtalate (DEP). Le DEHP et le DBP sont classés toxiques pour la reproduction. Le DEP est autorisé et utilisé dans les produits cosmétiques. Il a fait l'objet d'une évaluation au niveau européen en 2003 qui a conclu à son innocuité pour un usage cosmétique. Mais d'après le rapport Cosmetox réalisé par Greenpeace, le DEP, dont les propriétés sont similaires au DEHP, peut provoquer des atteintes à l'ADN et des troubles du développement des testicules. Il est utilisé comme dénaturant de l'alcool contenu dans les parfums.

Les alkylphénols (AP) sont, des substances chimiques très lipophiles et persistantes s'accumulant de préférence au niveau des sédiments et du sol. En cosmétique, les AP et éthoxylate d'AP sont incorporés comme agents émulsifiants. Toujours selon ce rapport, des études ont démontré le potentiel toxicologique des AP principalement en tant que perturbateur endocrinien chez l'animal mais également chez l'homme. Les AP ont donc été classés parmi les 33 substances devant faire l'objet de mesures prioritaires de la Directive Eau de l'Union Européenne. D'après le rapport Cosmetox de Greenpeace le plus controversé des AP est le nonylphénol à l'activité hormonale (œstrogène) reconnue. Selon l'association, il pourrait également altérer le sperme et provoquer des atteintes à l'ADN.

Le formaldéhyde peut être présent dans les shampoings, les produits pour hygiène buccale, les teintures et dans les produits pour durcir les ongles. Cette substance a été classé en juin 2004 comme « cancérigène certain » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En tant que conservateur, le formaldéhyde est interdit dans les aérosols. Sa concentration ne doit pas dépasser 0,2% sauf pour les produits pour hygiène buccale (0,1%). Dans les produits pour durcir les ongles, sa concentration est autorisée jusqu'à 5%.

Phénoxyéthanol est un éther de glycol de la série E groupe 2. En 2000 la Commission de sécurité des consommateurs avait réclamé la substitution complète des éthers de glycol de la série E. Des expérimentations animales ont montré une toxicité sur le système

reproducteur et sur le développement de jeunes animaux (source NTP USA Novembre 1984).

BHT est le sigle utilisé pour désigner le butylhydroxytoluène qui est un antioxydant. Des études de toxicité par voie orale montrent que le BHT est métabolisé. A des doses aiguës de 0.5 à 1 g/kg, apparaissent chez le rat mâle des dommages hépatiques et rénaux. Une exposition répétée à des doses comparables mais à court terme fait apparaître des effets toxiques hépatiques chez des rats, mâles et femelles.

En plus des effets sur le foie et les reins, le BHT appliqué sur la peau est associé avec des effets toxiques dans les tissus pulmonaires.

L'Iodopropyl butylcarbamate est un conservateur qui libère de l'iode lors de son utilisation. Or l'exposition de l'organisme à de l'iode libre augmente le risque potentiel de troubles de la thyroïde. Plusieurs états, tels la Norvège et l'Allemagne, proposent de retirer cette substance de la liste des ingrédients autorisés dans les cosmétiques. D'autres, dont la France, proposent son interdiction dans les produits pour enfants. Même si cette substance n'est pas encore interdite, au vu des risques potentiels on ne devrait pas en trouver dans une crème.

Le Methyl dibromo glutaronitrile est également un conservateur bien connu des allergologues puisque le nombre de cas d'allergies est en augmentation dans plusieurs pays d'Europe.